

# SERCE

SYNDICAT DES ENTREPRISES  
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE



Réseaux de transport

Réseaux de communication

Éclairage public

Production d'électricité

Installations tertiaires

Lignes et réseaux électriques

Installations industrielles

Génie climatique

Maintenance

## Rapport d'activité 2009



# Sommaire



En 2009, le SERCE a accentué ses actions de communication autour du savoir-faire multi technique de ses adhérents. Leur capacité à s'adapter pour proposer des solutions toujours plus performantes répond aux enjeux énergétiques et environnementaux d'une société en pleine mutation. Autour des infrastructures de réseaux, qu'ils soient électriques ou de communication, et des préoccupations de développement durable, la prise en compte des besoins en formation révèle celle des perspectives de développement qui s'ouvrent à la profession. Les actions préventives et correctives en matière de sécurité demeurent également un axe prioritaire que le SERCE a décidé de mieux faire connaître.

Édito	1
Qui sommes-nous ?	2
Une organisation souple, réactive et ouverte	3
Chiffres clés - Conjoncture	5
Communication	6
Le SERCE, un acteur engagé, des actions concertées	7
Environnement et développement durable	9
Grenelle de l'Environnement	10
Efficacité énergétique – Énergies renouvelables	11
Qualité et Environnement	12
Questions sociales et réglementaires	13
Social	13
Formation professionnelle	14
Réglementation	17
Questions techniques	18
Caténaires	18
Centrales	18
Éclairage public et régulation du trafic	19
Génie climatique	21
Infrastructures des Réseaux de distribution	21
Lignes aériennes et souterraines HTB	22
Réseaux de communication	23
Qualification	23
Signalisation Transport	23
Prévention et sécurité	24
Les résultats de la profession	24
Santé et sécurité au travail	26
Coopérations extérieures	28

# Édito



L'impulsion vers des pratiques d'efficacité énergétique est maintenant donnée. Le projet de loi sur le Grenelle de l'environnement a été voté par le Parlement. Beaucoup reste à faire avec la mise en œuvre des décrets et le SERCE sera présent dans cette phase comme dans la précédente pour que les entreprises puissent faire valoir leur savoir-faire sur ce marché émergent.

Une page se tourne, les métiers évoluent et les entreprises du SERCE sont conscientes des évolutions à venir et des potentialités de la croissance verte.

Le concept de croissance verte provoque de nouveaux besoins et la réalisation d'investissements spécifiques favorables à l'éclosion de nouveaux marchés. D'après diverses études, les emplois « verts » en France sont estimés à 600 000 postes nouveaux ou sauvés d'ici à 2020. Cette prévision très optimiste a été réaffirmée par Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, et Valérie Létard, Secrétaire d'État en charge des Technologies vertes, lors de la conférence sur les métiers de la croissance verte qui a eu lieu fin janvier 2010.

Alors que les métiers de la croissance verte font parler d'eux, il convient de noter que, sans forcément être nouveaux, les métiers du génie électrique et climatique jouent un rôle accru dans l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'Environnement. Ces métiers interviennent en effet dans la mise en place de modes de production d'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque, géothermie, biomasse...), dans la construction et la maintenance des réseaux de transport et de distribution d'électricité intelligents (smart grids), de transports urbains électrifiés appelés à se développer (tramways, véhicules électriques...) ou en éclairage public.

Dans le domaine des télécommunications, le déploiement des réseaux à très haut débit mobilisera également une partie de nos effectifs.

En ce qui concerne la construction, qu'il s'agisse des bâtiments industriels ou du tertiaire, l'intervention de nos installateurs en génie électrique ou climatique participe à l'amélioration de l'efficacité énergétique et contribue au développement du bâtiment dit « intelligent ».

Dans ce contexte, les métiers du génie électrique et climatique représentés par le SERCE bénéficient d'un fort potentiel de débouchés mais réclament des compétences que seules des formations spécifiques peuvent apporter.

**Bernard VADON**  
Président du SERCE

# Qui sommes-nous ?

Le SERCE a été créé en 1922 et réunit aujourd'hui près de 300 entreprises spécialisées réparties sur plus de 900 sites en France. Ces entreprises exercent leurs compétences dans le domaine du génie électrique et climatique. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP).

Les entreprises du SERCE exercent des compétences multitechniques au cœur de la construction et l'exploitation d'infrastructures électriques et numériques performantes et sécurisées :

- raccordements au réseau de distribution électrique des parcs éoliens, des installations photovoltaïques,
- installations électriques du parc de production d'électricité,
- installations et maintenance des réseaux d'éclairage public et signalisation du trafic,
- électrification des infrastructures de transport (tramways, lignes à grande vitesse, bornes de recharge pour véhicules électriques),
- installations électriques et climatiques des bâtiments (locaux industriels, tertiaires),
- installations électriques pour alimenter en énergie les process industriels,
- déploiement du réseau numérique à très haut débit (fibre optique),
- déploiement de systèmes de communication et d'échanges de données dans les bâtiments (TIC, compteurs « intelligents », Gestion Technique Centralisée...).

Les entreprises adhérentes interviennent à tous les stades d'un projet : conception, réalisation, maintenance et exploitation.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président :** M. Bernard VADON

**Trésorier :** M. Gauthier LOUETTE

**Membres du Bureau :** MM. Olivier ALLEZ, Jean-Yves LE BROUSTER, Alain LE DU

**Membres :** MM. Michel CANTET, Xavier CHAUMONT, Philippe COSSON, Jean-Pierre DREAU, Guy LACROIX, Patrick LEBRUN, Jean MAGNAVAL, François MASSE, Pierre OUTURQUIN, Arnaud PERETMERE, Jean-Pascal de PERETTI, Jean RAMPA

Le Bureau se réunit 6 fois par an et le Conseil d'administration tous les trimestres. Ce dernier a reçu à cette occasion M. Michel Francony, Président de ERDF et M. Dominique Maillard, Président de RTE. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger sur les perspectives d'investissements et les relations des entreprises du SERCE avec ces grands clients.

## COMPTES DE L'EXERCICE 2009

Conformément aux dispositions de la loi du 20 août 2008 relative aux obligations comptables des syndicats professionnels de salariés et d'employeurs, le SERCE présente sa comptabilité en engagements. Un commissaire aux comptes sera nommé pour l'exercice comptable 2010.

Chiffres en milliers d'euros

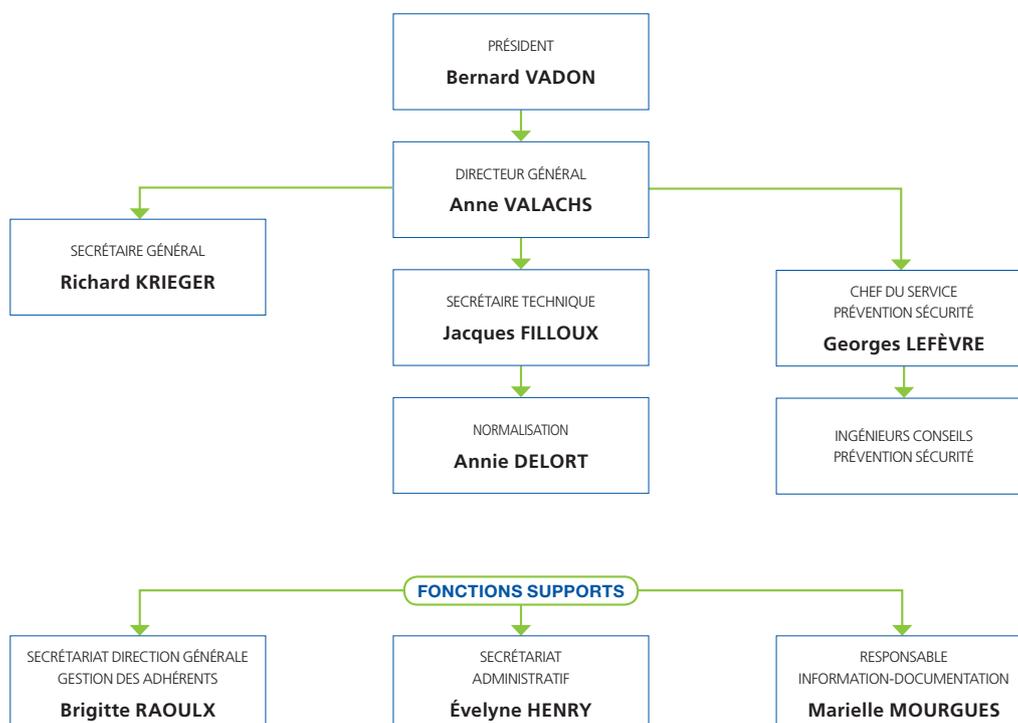
PRODUITS	2145	CHARGES	2131
dont: Cotisations	1837	dont: Frais de personnel	1033
Produits financiers	284	Cotisations subventions	162
Autres produits	24	Frais de fonctionnement	869
		Autres charges	67



...DE SES NOMBREUSES COMMISSIONS...

COMMISSIONS	PRÉSIDENT	COMMISSIONS	PRÉSIDENT
Caténaires	Jean-Marc REIBELL	Lignes souterraines HTB	Stéphane PERRON
Centrales	Francis BUTEL	Postes	Christophe RENDU
Éclairage public et régulation du trafic	Alain LE DU	Prévention et Sécurité	Philippe COSSON
Efficacité Énergétique	Xavier CHAUMONT	Qualification	Jean-Pierre GERALD
Formation professionnelle	Franck RICHARD	Qualité et Environnement	Jean-Pierre MICOUT
Génie Climatique	Gérard RIGEOT	Questions Juridiques	Véronique DULERMEZ
Infrastructures des réseaux de distribution	Patrick MEUNIER	Questions Sociales	Stéphane RANDRETSA
Lignes aériennes HTB	Michel EGELS	Réseaux de Communication	Gilles GAUTIER
		Signalisation Transport	Jean-Marie MOYNOT

...ET DE SON ÉQUIPE PERMANENTE



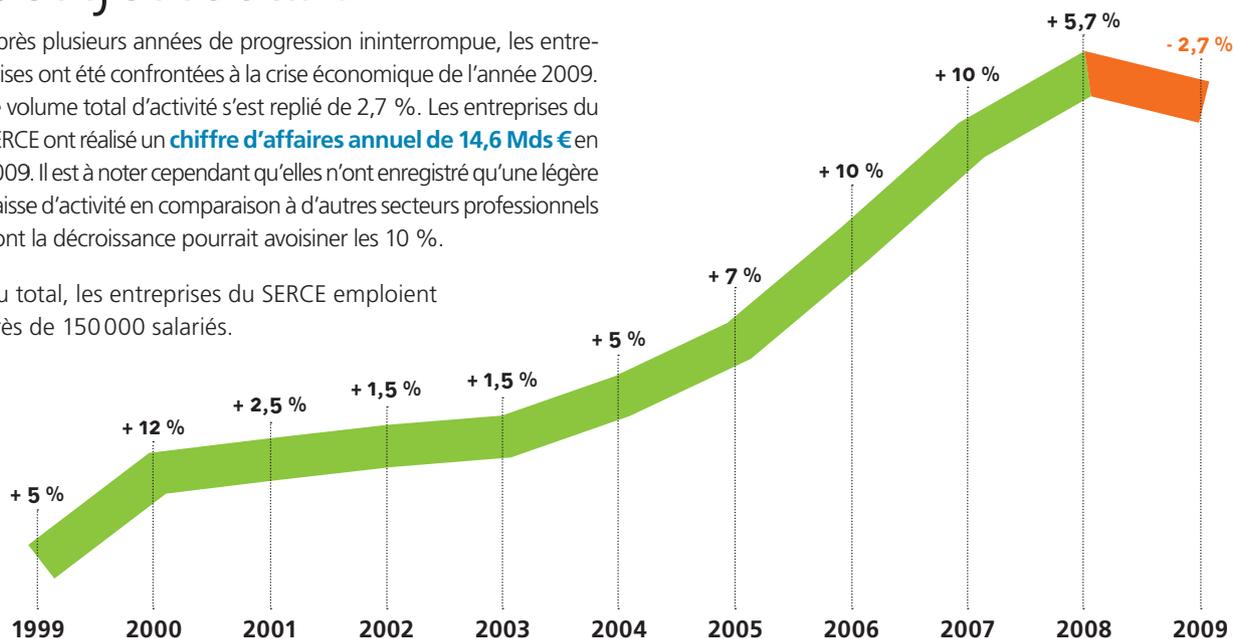
# Chiffres clés

## Conjoncture

### ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES FRANCE 1999 - 2009

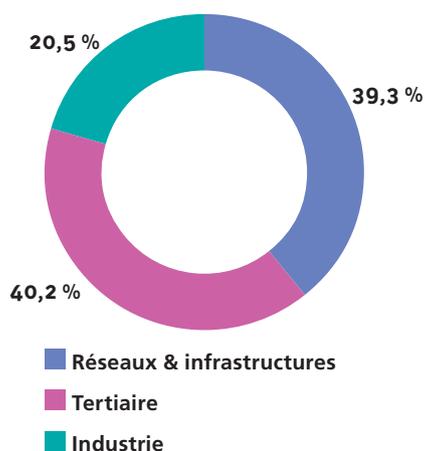
Après plusieurs années de progression ininterrompue, les entreprises ont été confrontées à la crise économique de l'année 2009. Le volume total d'activité s'est replié de 2,7 %. Les entreprises du SERCE ont réalisé un **chiffre d'affaires annuel de 14,6 Mds €** en 2009. Il est à noter cependant qu'elles n'ont enregistré qu'une légère baisse d'activité en comparaison à d'autres secteurs professionnels dont la décroissance pourrait avoisiner les 10 %.

Au total, les entreprises du SERCE emploient près de 150 000 salariés.

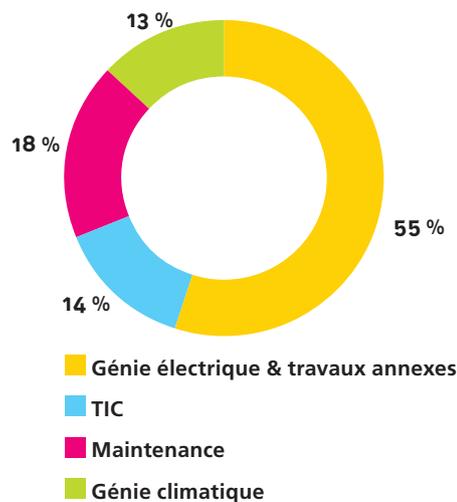


### CHIFFRE D'AFFAIRES 2009 : 14,6 MDS € (FRANCE)

#### RÉPARTITION PAR MARCHÉS



#### RÉPARTITION PAR MÉTIERS



En 2009, **le tertiaire** a continué sa progression en représentant 40,2 % du chiffre d'affaires contre 37,2 % en 2008.

En revanche, **la part de l'industrie régresse** en passant à 20,5 % (contre 23,8 % en 2008), conséquence de la crise qui a touché fortement ce secteur.

**L'activité réseaux se maintient** à son niveau antérieur du fait de la réalisation des programmes d'investissements des opérateurs de réseaux.

Enfin, **le génie climatique continue de progresser** pour atteindre 13 % de l'ensemble (contre 11,6 % en 2008). Cette évolution est bien sûr à corréliser avec celle du tertiaire.

Les perspectives pour l'année 2010 ne s'orientent pas de manière positive avec un secteur industriel qui peine à redémarrer et des activités tertiaires qui arrivent au bout des grands projets.

# Communication

## De nouveaux outils pour mieux faire savoir nos savoir-faire

Afin d'élargir l'audience et la notoriété du SERCE, l'information à destination de la presse est réalisée en collaboration avec une agence de communication. Près de **10 communiqués d'annonce d'actions et de synthèse** et la création d'une salle de presse ont permis de mieux faire connaître le SERCE et ses adhérents auprès d'une cible élargie. Outre la presse professionnelle, la presse spécialisée dans :

- l'environnement,
- l'aménagement du territoire et les collectivités locales,
- le monde de l'enseignement et de la formation,

est désormais tenue informée des actions du SERCE.

La refonte des informations professionnelles destinées aux adhérents, la création d'une pochette et d'un kit de communication permettent de disposer d'outils facilement exploitables lors de présentations ou réunions.

## Une information toujours actualisée

En 2009, **62 informations professionnelles** ont été adressées aux adhérents du SERCE. L'ensemble des sujets d'actualité et d'intérêt commun à la profession ont été traités, notamment en ce qui concerne la sécurité, les informations « techniques », les questions économiques ou juridiques. Les thématiques environnementales (DEEE, Bilan carbone...) et énergétiques (efficacité énergétique, Certificats d'économie d'énergie, Diagnostic de Performance Énergétique, tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque...) ont alimenté les deux rubriques « Environnement » et « Énergie ».

Toutes ces informations sont également en ligne sur l'extranet du site **www.serce.fr**, à partir de la rubrique « Réseaux adhérents ».



« **Actualités Prévention Sécurité** » dresse un suivi trimestriel des statistiques obtenues par l'enquête menée auprès des entreprises adhérentes et synthétise l'actualité jurisprudentielle et réglementaire intéressant la profession.

Tous les deux mois, le bulletin « **Normalisation** » fait état de l'actualité des travaux normatifs et textes qui s'y rattachent, dans les domaines susceptibles d'intéresser la profession.



# Le SERCE, un acteur engagé, des actions concertées

## À la croisée des filières BTP et Énergie



### LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

Loin d'être isolé, le SERCE intervient régulièrement aux côtés d'autres organisations représentatives de la filière électrique, du secteur du BTP et du monde de la prescription. En tant que syndicat de spécialité, il contribue aux travaux de nombreuses commissions de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP).

Au cœur des actions collectives de la filière électrique, deux thèmes d'actualité ont été privilégiés en 2009 : la défense des intérêts économiques des entreprises et la prise en compte des enjeux environnementaux. La crise économique a suscité de la part des secteurs de l'électronique, du numérique et de l'électricité des prises de position argumentées sur la nécessité de soutenir l'économie, en particulier les commandes publiques des administrations et des collectivités locales et territoriales, principaux donneurs d'ordre des travaux d'infrastructures.



### UN GRAND EMPRUNT NATIONAL

Après la mise en œuvre du plan de relance en 2009, l'annonce du lancement en 2010 d'un grand emprunt national a mobilisé 36 organisations professionnelles, dont le SERCE. Elles se sont regroupées pour présenter leurs propositions devant les pouvoirs publics.

Elles sont consultables sur le site internet [www.emprunt-national-2010.fr](http://www.emprunt-national-2010.fr).

Elles concernent notamment :

- la gestion intelligente et efficace de l'énergie dans les bâtiments,
- une infrastructure électrique renouvelée et intelligente,
- le très haut débit pour tous,
- la route intelligente et les voitures propres.

### CLUB ÉLECTRICITÉ DURABLE



En juin 2009, le SERCE s'est associé à cinq grandes organisations professionnelles de la filière électrique, la FFIE<sup>1</sup>, la FEDENE<sup>2</sup> (ex FG3E), la FIEEC<sup>3</sup>, le GIMELEC<sup>4</sup> et l'UFE<sup>5</sup> pour créer le Club Électricité Durable, structure de réflexion et d'étude sur la contribution durable de l'électricité à la lutte contre le changement climatique. En écho au Grenelle de l'Environnement dont il soutient complètement la démarche et la mise en œuvre, le Club Électricité Durable a pour but d'identifier et de partager une vision prospective de ces évolutions, à un horizon de 10 à 20 ans, afin de mesurer leurs impacts sur les parcs de production et les usages, au regard des contraintes environnementales.

Dans le cadre des réflexions liées au Grand emprunt, le Club Électricité Durable s'est attaché à mettre en valeur les filières d'excellence notamment dans le domaine des smart grids, des systèmes de recharge des véhicules électriques, du bâtiment du futur, des énergies renouvelables et du stockage de l'énergie.

1 FFIE : Fédération française des entreprises de génie électrique et énergétique

2 FEDENE : Fédération des Services Énergie Environnement

3 FIEEC : Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication

4 GIMELEC : Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés

5 UFE : Union Française de l'Électricité

## COMITÉ ÉNERGIE DU MEDEF



Le SERCE est membre du Comité Énergie du MEDEF ainsi que des groupes de travail qui lui sont rattachés. Il a participé activement à la création d'une plaquette sur l'Efficacité Énergétique qui a été largement diffusée et qui donne de nombreux exemples d'actions possibles dans le champ de compétences de ses métiers.

**MEDEF** Par ailleurs, le SERCE a insisté pour la mise en place du CPE (Contrat de Performance Énergétique) et développé l'idée d'un Diagnostic de Performance Énergétique adapté aux bâtiments industriels et tertiaires (DPE Pro). Il a repris ces points lors des différentes auditions (ADEME, Président du Plan Bâtiment Grenelle) menées au sein du groupe de travail « Efficacité Énergétique ».

Dans le cadre du groupe « Stratégie et Compétitivité », il a veillé à la prise en compte des coûts d'entretien et de mise à niveau du Parc Nucléaire dans la position prise par le MEDEF sur la loi NOME.

Enfin, le SERCE a participé à la définition des champs d'action du groupe « Nouvelles Énergies-Nouvelles Technologies » visant à mettre en lumière les nouveaux produits/marchés sur lesquels des développements sont immédiatement possibles. On y retrouve notamment l'efficacité énergétique dans le bâtiment et les smart grids.

## EUROPEAN ASSOCIATION OF ELECTRICAL CONTRACTORS



Membre de l'AIE (European Association of Electrical Contractors), le SERCE exerce également son influence au niveau européen.

Composée de 27 pays européens, l'AIE a adopté une feuille de route stratégique dont l'axe majeur est le suivi et la révision des directives européennes. Elle apportera également sa contribution à la rédaction des nouvelles directives.

L'AIE travaille notamment sur :

- la révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments,
- la mise en place d'un standard commun de comptage pour les compteurs d'électricité, de gaz et d'eau,
- le label énergétique des produits,
- les énergies renouvelables (qualification ou certification des acteurs en matière d'installation).

Le groupe de travail « Services Énergétiques » mis en place au sein de l'AIE travaille quant à lui sur le fonctionnement des certificats blancs, les futurs standards liés à la mise en place des véhicules électriques, le coefficient de conversion de l'électricité à travers l'Europe et l'efficacité énergétique qui reste un sujet de préoccupation majeur.

# Environnement et développement durable

Une dynamique  
orientée  
« développement  
durable »

 **salon  
des maires**  
et des collectivités locales



## DES ÉLUS INTÉRESSÉS PAR LA PROBLÉMATIQUE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Lors du salon des maires et des collectivités locales, les élus locaux rencontrés se sont montrés beaucoup plus sensibilisés et intéressés par les problématiques de performance énergétique que l'an passé.

## LA CONFÉRENCE « EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES »

La conférence « Efficacité énergétique au service des collectivités locales », organisée le 18 novembre a notamment permis de présenter les actions du SERCE en la matière. Les principaux outils (DPE, CEE et CPE) et l'offre de services des entreprises, illustrés par un panorama des solutions envisageables, ont retenu toute l'attention de l'auditoire.



Sur son stand, la diffusion de l'annuaire des entreprises labellisées et qualifiées en efficacité énergétique a contribué à mieux faire connaître les entreprises de génie électrique et climatique auprès des collectivités locales. Particulièrement concernés par le Grenelle de l'environnement, les élus rencontrés se sont montrés intéressés par l'optimisation des performances énergétiques de leurs installations, notamment en ce qui concerne l'éclairage public.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

C'est dans cette optique qu'une table-ronde intitulée « Éclairage public et efficacité énergétique » animée par Bertrand Fabre, Directeur des Rédactions du groupe Moniteur a été organisée à l'Académie d'Architecture le 3 novembre 2009, précédant le lancement du Concours Lumières 2010 par François-Michel Gonnou, Député de l'Oise et Président du jury.



Devant un auditoire de spécialistes et d'entreprises de la profession, dix intervenants ont débattu dont 4 parlementaires parmi lesquels deux rapporteurs du Grenelle 2, Louis Nègre, sénateur et Bertrand Pancher, député. Les interventions ont montré la montée de la prise en compte des enjeux environnementaux par les différents acteurs. La contribution de l'éclairage public dans ce domaine a été largement soulignée, qu'elle soit économique, technologique, sociale, architecturale ou esthétique. Des échanges qui ont été repris par les revues JBE, la Gazette des communes ainsi qu'Énergie Plus.

## LES ENTREPRISES FRANÇAISES DANS L'EUROPE DE L'ÉNERGIE EN 2020



Le 19 janvier 2010, au cours du colloque « Les entreprises françaises dans l'Europe de l'énergie en 2020 », organisé par le Club Énergie & Développement, Anne Valachs, Directeur général du SERCE, s'est adressée à un public d'énergéticiens, de parlementaires et de responsables de l'administration. Elle a explicité le changement de paradigme opéré par les entreprises du SERCE qui sont passées d'une logique de réalisation de travaux à une offre globale, d'une politique de demande à une politique d'offre s'appuyant sur l'éventail des compétences multi techniques dont elles disposent, en particulier autour des services d'efficacité énergétique.

## Grenelle de l'Environnement



Très impliqué dans la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, le SERCE est représenté au bureau du Comité Stratégique du Plan Bâtiment Grenelle ainsi qu'au groupe de travail « collectivités locales » où il apporte l'expérience des entreprises afin que les préconisations retenues soient effectivement opérationnelles.

Le SERCE travaille d'ores et déjà sur l'après **Grenelle 2** (projet de loi portant engagement national pour l'environnement) en prêtant notamment son attention sur les dispositions relatives à la rénovation des bâtiments publics et la réalisation des schémas régionaux Air, Climat, Énergie qui devront décliner des plans d'améliorations en matière d'efficacité énergétique.

Le projet de loi relatif à une **Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (NOME)** qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, fait suite aux propositions du rapport Champsaur. Elle signifiera la fin du Tarif Réglementé Transitoire d'Ajustement du Marché (TarTAM). Le Gouvernement souhaite mettre en place une organisation du marché permettant la mise en œuvre d'un marché ouvert, une mise en concurrence des prestataires, la garantie de tarifs attractifs pour le consommateur et un encouragement des fournisseurs à développer des offres de maîtrise de la consommation.



Il est également très présent dans les travaux en cours sur la mise en œuvre des principaux outils du Grenelle, à savoir :

### LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE)

Le DPE est une évaluation de la performance énergétique d'un bien immobilier réalisée à partir de ses caractéristiques physiques, de ses équipements de production d'énergie, de la quantité annuelle d'énergie consommée ou estimée. Il a été créé en 2006, en pensant essentiellement au logement individuel. Il s'avère donc insuffisant dans sa technicité pour permettre un diagnostic de l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et résidentiels collectifs.

Le SERCE a défendu au sein de la commission Énergie du MEDEF un projet de DPE Professionnel qui complète le DPE initial pour l'enrichir de critères portant sur le chauffage, la climatisation, l'éclairage, la distribution d'eau et tout autre équipement concourant au service attendu du bâtiment. Il poursuit son action pour obtenir la mise en œuvre de sa proposition.

### LE CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)

Le contrat de performance énergétique est en réalité une appellation générique, basée sur les principes suivants :

- une garantie de résultat dans la durée, exprimée en kWh d'énergie finale, pour un niveau défini de performance et d'usage,
- la mesure et la vérification de l'atteinte de ces résultats,
- le partage des gains si les objectifs sont dépassés, la prise en charge des pertes par l'entreprise si les objectifs ne sont pas atteints.

Le SERCE participe au groupe de travail restreint mis en place par le MEEDDM sur la rédaction d'un guide de mise en œuvre du CPE à l'usage des personnes publiques et des opérateurs. Il continue également son action au sein du Club des Services d'Efficacité Énergétique (Club S2E), dont le SERCE est l'un des membres co-fondateurs, et a réalisé un document pédagogique à destination de ses adhérents.

## LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

La fin de la première phase du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie a été décalée du 30 juin au 31 décembre 2009. L'objectif de 54 TWh d'économies d'énergie a été dépassé, puisque 65 TWh avaient été réalisés au 30 juin 2009.

La deuxième phase, également de 3 ans, débutera à la promulgation de la loi Grenelle 2. Le MEEDDM a cependant déjà annoncé ses objectifs, à savoir 345 TWh sur 3 ans pour l'ensemble des obligés, dont feront partie les vendeurs de pétrole et de fioul. La contribution d'EDF serait, dans ces conditions, multipliée par un facteur compris entre 4 et 5.

Le protocole de coopération signé en janvier 2008 par le SERCE et la branche commerce d'EDF pour une identification mutuelle des opportunités pouvant donner lieu à délivrance des CEE, prendra alors toute sa légitimité. EDF et le SERCE travaillent conjointement à sa promotion.

Une expérimentation a été montée en Région Rhône-Alpes pour favoriser les contacts entre les entreprises et les directions locales d'EDF.

L'augmentation importante du volume d'économies devrait favoriser l'émergence de nouvelles opérations élémentaires standards, caractérisant l'optimisation de l'exploitation et de la maintenance, au-delà des simples changements de matériel. Le SERCE participe en particulier à cette réflexion dans le cadre de l'éclairage public en apportant sa contribution sur :

- la fiche « changement d'un luminaire » : à la demande du SERCE, la durée de vie retenue comme hypothèse de calcul de l'économie réalisée va passer de 25 à 30 ans, l'économie d'énergie va corollairement passer de 6400 à 7100 kWh cumac ;
- la fiche « signalisation tricolore » (remplacement des lampes par des LED) : cette fiche, rédigée par le SERCE, fait partie du 6<sup>e</sup> arrêté relatif aux Opérations Élémentaires Standards.

## Efficacité énergétique – Énergies renouvelables

Outre sa participation active aux réflexions sur le contrat de performance énergétique et les certificats d'économie d'énergie, la Commission Efficacité énergétique présidée par Xavier Chaumont a mis en place un groupe de travail dédié au photovoltaïque.

### LE PHOTOVOLTAÏQUE : UN DOSSIER À REBONDISSEMENTS

Le nombre de demandes mensuelles de raccordement d'installations photovoltaïques au réseau de distribution a connu une progression sans précédent en passant de l'ordre de 1 000 en début 2009 à 9 000 fin 2009.

Cette hausse résulte des tarifs de rachat par EDF de l'électricité produite par ces installations, mis en place par les pouvoirs publics afin d'atteindre les objectifs assignés à la France, à savoir 23 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique final en 2020 (ce qui correspond à une puissance installée de 5 400 MW en photovoltaïque et de 25 000 MW en éolien).

Le niveau particulièrement intéressant de ces tarifs a favorisé le développement d'une bulle spéculative. Le Gouvernement a donc décidé de les moduler, à partir de début 2010. Le SERCE est intervenu auprès du cabinet du Premier Ministre pour que paraisse le texte étendant l'obligation de l'attestation de conformité aux règles d'installation, attestation établie par Consuel, aux installations de production (en l'occurrence photovoltaïques) de puissance inférieure à 250 kVA. En effet, de nombreux problèmes liés à la qualité d'installation avaient été signalés, principalement dans le secteur résidentiel, et il était important pour l'image de la profession de disposer de cette attestation.



La sécurisation des réseaux passe également par l'intégration de nouvelles contraintes face à l'essor de nouvelles solutions comme le photovoltaïque. Dans le cadre d'une interview au Journal du chauffage et du sanitaire (Groupe Moniteur), Bernard Vadon, Président du SERCE s'est félicité de la parution du décret instaurant la demande d'une attestation de conformité, délivrée par le Consuel, pour les installations photovoltaïques.

## UN LABEL ET UNE QUALIFICATION « EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE SERCE »

ENTREPRISE LABELLIÉE



À fin décembre 2009, 340 stagiaires ont suivi la formation « Chargés d’Affaires en Efficacité Énergétique », 110 entreprises ont été labellisées et 66 ont reçu leur qualification pour les régions dans lesquelles elles sont représentées.

Cette formation de cinq jours permet aux chargés d’affaires de posséder les bases réglementaires françaises et européennes, ainsi que les structures, coûts et évolutions des différentes énergies. C’est grâce à ce module de formation « Efficacité Énergétique SERCE » que les chargés d’affaires peuvent répondre efficacement et approcher de façon globale les besoins énergétiques des clients en termes de choix des énergies et d’applications techniques.

Un programme de formation complémentaire d’une journée sur les enjeux stratégiques de l’efficacité énergétique destiné aux responsables d’unités de profits des entreprises adhérentes a été lancé en novembre 2009 pour sensibiliser le management intermédiaire aux enjeux liés au développement de cette politique de l’offre vers les clients.

Cette conférence traite de la connaissance des enjeux énergétiques et environnementaux, de leurs applications dans les politiques publiques, des conséquences sur le marché actuel et à venir, des réponses que peuvent apporter les entreprises de la profession dans un contexte qui va devenir de plus en plus concurrentiel.

## Qualité et Environnement

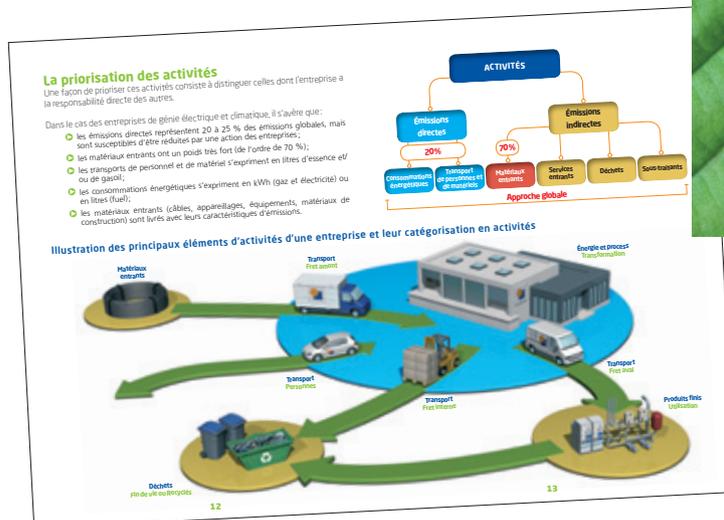
Le Président de la Commission, Jean-Pierre Micout, assure un suivi des travaux de la commission Développement Durable de la FNTP et participe à l’enrichissement de la méthode OMEGA TP de bilan des émissions de gaz à effet de serre. Il s’agit d’y intégrer des indicateurs significatifs sur les facteurs d’émission des métiers en génie électrique et climatique afin que les adhérents du SERCE puissent utiliser efficacement ce logiciel.

Le SERCE a également mis en place un groupe de travail avec ERDF pour caractériser les émissions d’un chantier-type d’installation de réseau de distribution, examiner les possibilités de les réduire et en dégager un ensemble de bonnes pratiques. En effet, les entreprises, dans leurs activités d’installateurs réseaux, se limitent aux équipements et matériels entrants, ainsi qu’à leur installation, mais ne s’occupent pas des aspects exploitation et service client.

Des échanges de données entre ERDF et le SERCE permettront de consolider et de confirmer certaines approches d’ERDF, en particulier les pouvoirs émissifs respectifs des travaux et de l’exploitation, en aérien et en souterrain.

Enfin, le SERCE a participé à la rédaction d’un guide de reporting des indicateurs de performance RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans le cadre des travaux de la commission Développement Durable de la FNTP.

Les entreprises du SERCE devront également respecter les nouvelles obligations prévues dans le projet de loi Grenelle 2, notamment celle incitant les entreprises à réaliser un bilan carbone. Pour sensibiliser ses adhérents à cette démarche le SERCE a diffusé 4000 exemplaires d’un nouveau guide: « Bilan des émissions de gaz à effet de serre: principes de réalisation ».



# Questions sociales et réglementaires



Une profession  
mobilisée sur  
les compétences

## Social

La Commission des Questions sociales, présidée par Stéphane Randretsa, a suivi de près les travaux concernant l'extension de la Convention Collective nationale des travaux publics.

Les négociations paritaires qui ont démarré début septembre à la FNTP, ont débouché sur un accord instituant un **contrat d'avenir pour les salariés et les entreprises des travaux publics**. Il porte sur les principes suivants :

- maintenir le lien contractuel en cas de réduction temporaire d'activité,
- accompagner les salariés pendant les périodes d'essai,
- faciliter l'adaptation des horaires de travail,
- accueillir des jeunes issus de milieux défavorisés,
- renforcer l'accueil des stagiaires,
- favoriser les premières insertions dans nos entreprises,
- faciliter l'accueil des demandeurs d'emploi,
- faciliter l'emploi des personnes handicapées,
- développer la responsabilité sociétale des entreprises.

La négociation sur l'**emploi des seniors** dans les travaux publics a permis quant à elle d'éviter aux entreprises de 50 à 300 salariés le poids de la pénalité de 1 % de la masse salariale.

Par ailleurs les membres de la Commission des Questions sociales du SERCE ont tous mis en place un plan d'action pour les seniors, anticipant en cela, les obligations mises en application par les pouvoirs publics durant le deuxième trimestre 2009.

En ce qui concerne le plan d'urgence sur la **prévention des risques psychosociaux** dans les entreprises des secteurs public et privé mis en œuvre par le Gouvernement, les entreprises de plus de 1 000 salariés ont été fortement incitées, à engager des négociations afin de décliner les dispositions de cet accord avant le 1<sup>er</sup> février 2010.

Un accord interprofessionnel engageant les branches professionnelles à mener des actions était intervenu le 2 juillet 2008 et avait été étendu par arrêté du 23 avril 2009.

La Commission des Questions sociales du SERCE a auditionné un avocat spécialisé sur les conséquences juridiques des risques psychosociaux et du stress en entreprise. Tous les membres de la Commission travaillent à la mise en place d'un plan d'action pour la gestion des risques psychosociaux et la gestion du stress dans leurs entreprises.

# Formation professionnelle

## DES FORMATIONS DE MONTEURS DE RÉSEAUX AÉRO-SOUTERRAINS

Le SERCE a soutenu les initiatives de plusieurs régions qui ont décidé de mutualiser leurs besoins en recrutement dans le cadre d'actions de formation spécifique pour « professionnaliser » de jeunes demandeurs d'emploi insuffisamment diplômés avant leur intégration en entreprise. Des actions ont été menées en Normandie (CFA d'Évreux), Bretagne (CFA de Ploërmel), Poitou-Charentes (Greta de Montmorillon), Aquitaine (Greta de Samatan), Rhône-Alpes (Greta d'Ambérieu), Champagne Ardennes (AFPA de Romilly), Bourgogne (AFPA de Dijon).

Face à l'impact positif de ces actions, l'Éducation Nationale réfléchit, en collaboration avec le SERCE, à la possibilité d'étendre ces formations à l'ensemble du territoire.

## UN DIALOGUE PERMANENT AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

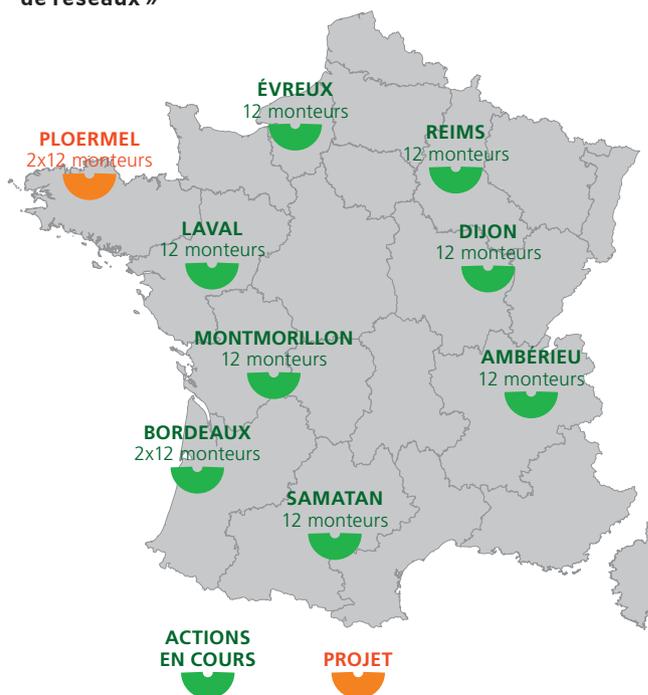
Les relations étroites et constructives développées par le SERCE avec la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire au Ministère de l'Éducation Nationale) permettent de rester au plus près des grandes décisions prises sur l'orientation de l'enseignement technique.

Dans le cadre de ces échanges permanents, une convention cadre de partenariat a été signée au salon Elec Interclima 2010 en vue de développer une coopération encore plus étroite entre le Ministère de l'Éducation Nationale et la profession.

C'est dans le cadre du partenariat le liant avec l'ESME SUDRIA que le SERCE a collaboré à la revue de l'Association des Ingénieurs Diplômés ESME-SUDRIA. Un dossier de 22 pages consacré au génie électrique et climatique présente les marchés ainsi que les métiers ouverts aux jeunes ingénieurs. Il est enrichi de nombreuses interviews de dirigeants, responsables en ressources humaines et ingénieurs d'affaires.

Il a permis d'illustrer de façon élargie les débouchés et les enjeux qui s'offrent aux collaborateurs des entreprises de génie électrique, en particulier autour du thème de la croissance verte.

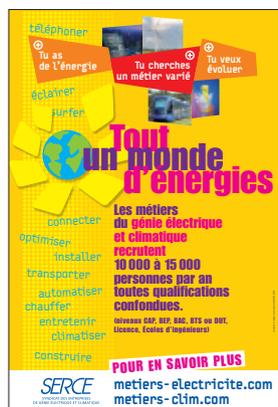
## Actions de formation spécifique pour professionnaliser de jeunes demandeurs d'emploi dans la filière « Monteurs de réseaux »



Les signataires, de gauche à droite :

Maurice CHAYET, Directeur des études de l'EPMI (Cergy-Pontoise); Michel FOULON, Directeur de l'UFR de Physique de l'Université de Lille 1; Moumen DARCHERIF, Directeur de l'EPMI, Robert LÉLOUP, Président de l'EPMI; Daniel RAUSCH, Proviseur adjoint du Lycée du Rempart (Marseille); Jean-Marc HUART, Inspecteur Général de l'Éducation nationale, Sous-directeur des formations professionnelles au Ministère de l'Éducation nationale; Bernard VADON, Président du SERCE; Marc JOURNAUX (Spie Sud Est), Conseiller régional Rhône-Alpes du SERCE; Dominique BOUQUET, Proviseur du Lycée Alexandre Bérard (Ambérieu-en-Bugey); Jean-Michel PETIT (Groupe SNEF), Délégué régional PACA du SERCE; Nicolas NÉANNE, enseignant, Responsable de la licence pro MIE à l'IUT Toulon-Var.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat existant avec l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP) et à sa demande, la Commission Formation Professionnelle du SERCE, présidée par Franck Richard, a initié un groupe de réflexion sur la spécialité Mécanique-Électricité. En effet l'ESTP souhaite renforcer les enseignements liés aux nouvelles orientations données par l'Europe et le Grenelle de l'Environnement sur l'énergie et le développement durable en général, et sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en particulier.



Pour assurer la promotion des métiers du génie électrique et climatique, le SERCE s'est engagé dans le tournage de courts films vidéo autour de quelques métiers représentatifs. Trois reportages sont déjà mis en ligne sur le site [www.metiers-electricite.com](http://www.metiers-electricite.com) :

- Alexandre, 30 ans, conducteur de travaux
- Sandrine, 33 ans, dessinateur-projeteur
- Cédric, 33 ans, monteur de réseaux, chef d'équipe



Enfin, à la suite de la création du Certificat de Qualification Professionnelle Caténaires courant 2008, le SERCE a planifié plusieurs sessions d'examen destinées à favoriser et encourager au sein des entreprises spécialisées de ce secteur, une démarche de développement professionnel. À ce jour, une cinquantaine de monteurs caténaires ont été diplômés dans cette spécialité.

## Des hommes et des femmes de qualité, en quantité

Initiale ou continue, la formation est un enjeu majeur pour le SERCE et ses adhérents puisqu'il s'agit de veiller au maintien et à l'adaptation des compétences en tenant compte des perspectives d'évolution des marchés et des technologies.

Événement phare bisannuel, le salon ELEC INTERCLIMA 2010 a été l'occasion pour le SERCE d'accueillir différents établissements partenaires du monde de l'enseignement sur son stand :

- L'UFR de Physique de Lille 1
- L'EPMI (Cergy Pontoise)
- Le Lycée professionnel Alexandre Bérard (Ambérieux)
- La plateforme technologique de Fécamp
- L'IUT Toulon-Var
- Le Lycée du Rempart (Marseille)
- Le Lycée Clément Ader (Samatan)
- Le Lycée Maximilien Perret (Maison Alfort)
- Le Lycée Raspail (Paris XIV)

C'est aussi durant ce salon ELEC INTERCLIMA 2010 que plusieurs initiatives régionales se sont finalisées par la signature de conventions de partenariat avec des établissements de formation initiale tels que :

- Lycée professionnel Alexandre Bérard d'Ambérieu en Bugey : lancement d'une formation de monteurs réseaux aéro-souterrains qui a démarré en septembre 2009,
- Lycée professionnel du Rempart de Marseille : nouvelle formation BTS Électro-Tech en alternance qui débutera en septembre 2010,
- IUT Toulon-Var : nouvelle Licence Pro « Énergie et Génie climatique » prévue à la rentrée 2010,
- Université de Lille 1 : lancement, dans le cadre de l'UFR de Physique, d'une Licence Pro Énergie et Génie climatique qui débutera en octobre 2010,
- École d'ingénieurs EPMI de Cergy : lancement d'une nouvelle Formation en alternance d'ingénieurs en Génie climatique à l'automne 2010.

Ces cinq établissements s'intègrent ainsi au réseau des nombreux établissements partenaires de notre organisation professionnelle.

## LES MÉTIERS DE LA CROISSANCE VERTE

Les emplois « verts » en France sont estimés à 600 000 postes d'ici 2020, selon une étude du Boston Consulting Group publiée en avril 2009. La croissance verte est perçue par le gouvernement comme une métamorphose de la société et une véritable opportunité. Cet enjeu stratégique a été au cœur de la Conférence nationale sur les métiers de la croissance verte qui a eu lieu fin janvier 2010.

À la demande de Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Écologie et du Développement durable, Valérie Létard, Secrétaire d'État aux technologies vertes, a initié un Pacte de solidarité écologique. Ce projet prévoit notamment la mobilisation des filières et des territoires.

Des professionnels, des experts et les partenaires sociaux se sont ainsi regroupés autour de 11 comités thématiques (Transports, Automobile, Énergies Renouvelables, Métiers du bâtiment, Agriculture et Forêts, Réseaux Électriques et Électromécanique, Raffinage et chimie verte, Tourisme, Métiers de la mer et enfin Biodiversité). Leur objectif est de trouver la meilleure façon de se préparer aux nouveaux marchés que va créer la croissance verte.

Le SERCE a participé activement à deux comités de filières : les énergies renouvelables et les réseaux électriques. Il a notamment mis en avant les spécificités de la profession et son potentiel dans le domaine de l'efficacité énergétique.

## PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET DU « TRÈS HAUT DÉBIT »

L'essor des technologies de communication sera très certainement accentué par le déploiement de la fibre optique. Le Gouvernement a d'ailleurs fixé des objectifs ambitieux par le biais du **Plan France Numérique 2012** (4 millions de foyers connectés à la fibre en 2012). Encore faut-il disposer de personnel compétent et formé. Une thématique reprise par le groupe de travail sur la fibre optique, auquel a participé le SERCE, animé par la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC) et la Fédération Française des Télécommunications (FFT).

Trois axes sont à privilégier pour permettre la construction d'un réseau de qualité et compétitif, tant sur le plan technique qu'économique : la normalisation, la formation, l'information du grand public.

Le Ministère de l'Éducation Nationale a été sollicité pour s'inscrire dans le développement d'une démarche de formation initiale. Avec l'aide du SERCE, le rectorat de Lyon a décidé de mettre en place un programme de formation pour accompagner la demande de compétences pour cette nouvelle spécialité. La profession est en première ligne pour accompagner et déployer cette nouvelle technologie à la demande des opérateurs télécoms. Les perspectives de création de postes directs ou indirects dans ce domaine ont été évaluées à environ 20 000 sur les cinq prochaines années.

## RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La réforme de la formation professionnelle continue a également été un sujet important, le SERCE portant ses positions au sein de la commission formation de la FNTP. Le projet impose notamment aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) un seuil minimum de collecte. L'OPCA TP étant en dessous du seuil, il devra chercher à se rapprocher de l'OPCA Bâtiment pour créer un OPCA Construction.

Dans le cadre de cette réforme, le **Droit Individuel de Formation** (DIF) est transférable à la demande de l'employé et doit figurer sur le certificat de travail. Le SERCE en a tenu informés ses adhérents.



# Réglementation

## DÉLAIS DE PAIEMENT

Le SERCE a mis en œuvre un accord dérogatoire qui a été validé par l'Autorité de la Concurrence en mars 2009. Cet accord a suscité une attention particulière de la Commission des Questions Juridiques, présidée par Véronique Dulermez, dans son application sur le terrain. Elle a pris, par ailleurs, les mesures nécessaires pour identifier et résoudre tous les éventuels dysfonctionnements dans la période de mise en place de cet accord dérogatoire.

## CCAG TRAVAUX

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux a été approuvé par arrêté paru au JO du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et ses dispositions sont entrées en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Parmi les dispositions positives on notera :

- la simplification du dispositif de règlement des litiges,
- le processus permettant aux entreprises d'obtenir une réception tacite de leurs travaux en cas de carence du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre,
- des avancées concernant le paiement des acomptes mensuels,
- le mécanisme permettant de respecter l'obligation d'actualisation des prix des marchés de travaux et des tranches conditionnelles,
- la dispense d'assurance décennale pour les ouvrages de travaux publics,
- la prolongation des délais d'exécution du marché en cours en cas de réquisition de l'entreprise pour faire face à une situation d'urgence.

La Commission a veillé à diffuser largement ces nouvelles dispositions auprès des entreprises adhérentes du SERCE.

## FORMATION JURIDIQUE SUR LES ENJEUX CONTRACTUELS

Après avoir assuré la conception du CD-ROM destiné à la sensibilisation des responsables de centres de profits et des chargés d'affaires, la Commission des Questions Juridiques du SERCE a préconisé la mise en place de sessions de formation à son utilisation. Réalisées en région, elles accompagnent le lancement de cet outil pédagogique et développent la maturité juridique de l'encadrement commercial. La Commission a pu constater la forte demande de la part des entreprises adhérentes : 23 sessions de formation ont été prises en charge par le SERCE et plus de 200 personnes ont pu être formées.



# Questions techniques

Une action au service des entreprises, des entreprises au service de l'action

## Caténaires

La Commission Caténaires, présidée par Jean-Marc Reibell, s'est fixée les axes de travail suivants :

- relations avec la SNCF et RFF (investissements) en synergie avec la FNTP,
- CQP caténaires,
- sécurité,
- relations avec le Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées (SETVF).

La Commission a décidé de travailler plus étroitement avec le groupe de travail « Formation et Sécurité » du SERCE. Celui-ci fournira une synthèse des bilans des travaux effectués et attendus au sein de chaque entreprise, ce qui permettra à terme d'élaborer un message à destination des donneurs d'ordres sur la prise en compte de la sécurité dans les entreprises du SERCE.

La Commission Caténaires a également souhaité échanger avec des intervenants extérieurs sur les enjeux de la profession notamment au niveau de la Direction des achats de la SNCF et de RFF ainsi que des responsables de directions de travaux d'infrastructures.



## Centrales

La Commission des Centrales se compose de toutes les entreprises du SERCE réalisant des travaux de maintenance dans les centrales nucléaires.

La poursuite de la dégradation du taux de disponibilité du parc nucléaire a impacté les relations entre EDF et ses prestataires avec notamment :

- Un durcissement des relations contractuelles, par la mise en place de façon unilatérale de nouvelles Conditions d'Achat, plus sévères que les précédentes. Le SERCE a insisté sur l'incompatibilité de ces dispositions avec l'esprit de la loi LME, qui appuie les transactions commerciales sur les conditions de vente du fournisseur.
- **La poursuite de la concertation entre EDF et ses prestataires dans le cadre du projet MOPIA** (Mettre en Œuvre une Politique Industrielle Attractive) permettant la mise en place de mesures simples et concrètes améliorant les conditions de travail dans les CNPE (Centre Nucléaire de Production d'Électricité).



Le Président de la Commission, Francis Butel, a ainsi mis à profit la réunion plénière annuelle entre la Direction de la Production Nucléaire d'EDF et les Organisations Professionnelles de prestataires pour proposer un ensemble de mesures destinées à améliorer la préparation et la conduite des arrêts de tranche. Elles concernent :

- la planification des activités en arrêt de tranche,
- la volumétrie des commandes aux entreprises, en amont de l'arrêt,
- la gestion des outillages et des stocks de pièces détachées,
- les conditions d'accueil du personnel des entreprises en zone contrôlée.

#### Le SERCE, membre actif du GIIN



**GIIN**

Le Groupement Intersyndical de l'Industrie Nucléaire (G.I.I.N.) regroupe les entreprises françaises intervenant dans l'industrie nucléaire : ingénierie, conseil, formation, inspection, maintenance, génie civil, matières premières, demi-produits, fabrication du combustible, instrumentation, radioprotection, contrôle-commande, régulation, appareils à pression, chaudronnerie, tuyauterie, tubes, équipements électriques, équipements mécaniques.

Le SERCE en est un membre actif et veille à la prise en compte des intérêts de ses entreprises adhérentes intervenant dans le nucléaire.

EDF a reçu très favorablement ces propositions et a décidé d'en faire le bilan lors de la prochaine réunion.

## Éclairage public et régulation du trafic

Outre sa participation à la définition de certificats d'économie d'énergie en matière d'éclairage public, la Commission présidée par Alain Le Du a centré son action sur trois domaines.

### LA COOPÉRATION AVEC L'ADEME

Considérant que l'éclairage public n'est pas suffisamment pris en compte dans les actuelles réflexions sur le contrat de performance énergétique, l'ADEME a l'intention de proposer des outils d'aide à la passation de contrats de performance pour les collectivités locales. Ces outils (modèles de contrats, choix techniques, choix des options IPMVP<sup>1</sup>...) seront rassemblés dans un guide ad hoc, disponible courant 2010.



Ce projet fait actuellement l'objet d'un groupe de travail qui comprend la FNCCR<sup>2</sup>, l'AITF<sup>3</sup> et le SERCE. Le cahier des charges a été réalisé sur la base d'un document rédigé par le SERCE. Il comprend les 3 tâches suivantes :

- inventaire des technologies et méthodes candidates,
- adaptation du protocole IPMVP à l'éclairage public,
- adaptation des conditions juridiques et contractuelles.

Dans le cadre de l'accompagnement du Grenelle 2, l'ADEME est chargée par le MEEDDM d'une évaluation du coût du remplacement des lampes à vapeur de mercure basse pression. La Commission Éclairage public du SERCE a transmis ses observations.

### LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP) EN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les PPP sont particulièrement adaptés à l'éclairage public, en particulier associés à un contrat de performance énergétique. Un guide de présentation de ces outils est en cours de rédaction.

### LES DEEE PROFESSIONNELS



L'éco-organisme RECYLUM, chargé de la collecte des lampes, en tant que DEEE<sup>4</sup> ménagers va mettre en place une filière des DEEE professionnels (luminaires professionnels, appareillage de surveillance et contrôle). Recylum a sollicité les entreprises du SERCE pour participer à une expérimentation et à une évaluation en région Rhône-Alpes, préalablement à une mise en place nationale le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

<sup>1</sup> IPMVP : protocole international de mesure et de vérification de la performance énergétique

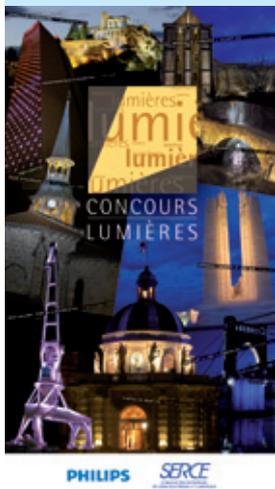
<sup>2</sup> FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

<sup>3</sup> AITF : Association des Ingénieurs Territoriaux de France

<sup>4</sup> DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

En trois ans d'existence, Recylum a collecté 10 000 tonnes de lampes usagées soit 70 millions d'unités avec un taux de recyclage de 96 % en 2009. Les installateurs ont contribué à hauteur de 16 % à la collecte. Les entreprises du SERCE regroupent presque 70 % des points de collecte propres aux entreprises (480 sites sur un total de 700). Elles ont collecté 270 tonnes de lampes en 2009.

## Le Concours Lumières



Placé sous le haut patronage du Ministère de la culture, le Concours Lumières est organisé par le SERCE en partenariat avec Philips Lighting depuis sa création, en 1987.

Ce concours est destiné à encourager la mise en valeur, la nuit, d'un élément de notre patrimoine, par une illumination permanente que le public peut voir gratuitement. En 2001, il s'est élargi au patrimoine moderne, aux sites ruraux ou urbains ainsi qu'aux mises en valeur des agglomérations par l'éclairage.

Depuis son origine, 109 lauréats répartis à travers l'hexagone ont été primés par un jury composé de professionnels reconnus et pluridisciplinaires (spécialistes de l'éclairage du patrimoine urbain, de l'architecture mais aussi représentants de municipalités...). L'évolution des réalisations proposées et primées au Concours dénote un intérêt croissant de la part des collectivités locales pour la mise en valeur de leur patrimoine en embellissant le cadre de vie de leurs habitants et en renforçant l'attrait touristique de leur ville.

Au cours de l'automne 2009, les 3 prix décernés par le jury du Concours Lumières, présidé par François-Michel Gonnot, Député de l'Oise, ont été remis aux lauréats, en présence des représentants régionaux du SERCE. Organisée en région, chaque remise des prix a permis, autour d'un parterre

de personnalités, de souligner la qualité des réalisations ainsi que la prise en compte de l'environnement et des performances énergétiques. Le premier prix a récompensé la ville de Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence), pour la mise en lumière de la citadelle et du rocher de la Baume. Le second prix a été remis au Grand port maritime de La Rochelle (Charente-Maritime) pour l'illumination de la Grue Caillard. Enfin, le Ministère des Anciens combattants du Canada a reçu le troisième prix pour la mise en lumière du Mémorial des combattants canadiens de Vimy (Pas-de-Calais).

Depuis deux ans, les dossiers révèlent une réelle prise en compte de l'impact environnemental de l'éclairage. La mise en œuvre des solutions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des installations fait désormais partie des critères pris en compte par le jury.

Enfin, dans le cadre du rapprochement initié par la FNTF avec l'Association nationale des Maires et des élus locaux pour l'environnement et le développement durable (Eco-Maires), le SERCE participera à l'élaboration d'un outil méthodologique d'information sur la lutte contre la pollution lumineuse.

### Normalisation



Le SERCE est membre du conseil d'administration de l'UTE. Il est particulièrement actif au sein du groupe de travail sur l'efficacité énergétique et de celui relatif à la refonte des textes régissant la prévention du risque électrique.

Les normes C 13-100 et C 15-100 ont également été actualisées.



Le SERCE est membre de la Commission ENERSYS (Management de l'énergie – Exigences générales et procédures de qualification).

Les travaux ont donné lieu à l'approbation des textes sur les services à l'efficacité énergétique et les systèmes de management de l'énergie.

# Génie climatique

La Commission Génie climatique, sous la houlette de son nouveau Président, Gérard Rigeot, a proposé les axes de travail suivants :

- la prise en compte du génie climatique dans la notion d'efficacité énergétique avec l'inventaire des dispositions du Grenelle relatives à la climatisation/rafraîchissement et la contribution que peut y apporter la profession du génie climatique ;
- l'établissement d'un état des lieux réglementaires qui comprend l'inventaire des différentes dispositions et leurs éventuelles exigences contradictoires ;
- le positionnement de la profession par rapport aux architectes et bureaux d'études, notamment dans le cadre d'échanges avec Syntec Ingénierie ;
- la collaboration avec le COSTIC<sup>1</sup>, différentes écoles (INSA<sup>2</sup>, EPMI<sup>3</sup>) ainsi que l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA).



# Infrastructures des réseaux de distribution

Avec 39 % de part de marché, les travaux d'infrastructures de réseaux représentent une part importante de l'activité des entreprises du SERCE. Ils contribuent à l'aménagement du territoire.

Les tempêtes de ces deux dernières années ont permis de constater que le processus de mobilisation des entreprises d'une part, l'organisation du travail sur place d'autre part ont été plus efficaces qu'en 1999, mais sont encore perfectibles. ERDF et la Commission Infrastructures des réseaux de distribution, présidée par Patrick Meunier, ont procédé à un retour d'expérience. Cela a permis d'élaborer un prototype de dispositif régional de mobilisation et de mise en place d'équipes d'intervention. Cela devrait constituer une réponse satisfaisante à une bonne coordination des équipes sur le terrain pour réparer dans les meilleurs délais les dégâts générés par les intempéries.



Le **Comité de liaison** que le SERCE a mis en place avec ERDF se réunit deux fois par an et permet d'échanger sur la politique d'investissement d'ERDF et de faire remonter les problèmes qui peuvent se poser sur le terrain.

Les entreprises du SERCE travaillent également avec les syndicats départementaux d'électricité qui sont des interlocuteurs importants. Des contacts sont pris avec la FNCCR pour déterminer des axes de travail communs.

En tant que représentant important des entreprises de génie électrique, le SERCE est un interlocuteur reconnu par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Il a été, de ce fait, auditionné dans le cadre du rapport de la CRE sur la qualité du réseau électrique ce qui lui a permis de porter un message sans équivoque sur l'état du réseau de distribution d'électricité et l'urgence de son renouvellement.

Le SERCE a également exprimé ce point de vue lors des travaux du groupe de travail du MEEDDM sur la **gestion de la pointe**,

## Les réseaux, cœur de métier en devenir

Combinées ensemble, les infrastructures de distribution de l'électricité et de transmission des données, pourraient bien révolutionner le système électrique et au-delà transformer les utilisateurs en acteurs responsabilisés. Ces « smart grids » ou « réseaux intelligents » devenant « bidirectionnels », participeraient à l'ajustement de la production et de la consommation d'électricité. Interrogé fin janvier 2010 par Euractiv, le site d'information de la Commission européenne, le SERCE a souligné combien cette technologie émergente soulevait encore des questions notamment en ce qui concerne l'accès aux données.

notamment en mettant l'accent sur la difficulté à intégrer les nouvelles énergies solaires sur un réseau de distribution qui doit améliorer sa maintenance et sa rénovation. Il a fait valoir, d'autre part, la nécessité de trouver les modes de financement permettant aux collectivités locales de renouveler leur éclairage public très énergivore et fort contributeur de la pointe de consommation d'électricité.

La **Commission Postes HTB**, présidée par Christophe Rendu, assure le dialogue technique entre RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et les entreprises de travaux Postes HTB. Il s'agit de rechercher une meilleure sécurité sur les chantiers et permettre à RTE d'améliorer en continu son cahier des charges en y intégrant les retours d'expérience des études et des chantiers.

1 COSTIC: Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques

2 INSA: Institut National des Sciences Appliquées

3 EPMI: Électricité de Production et Méthodes Industrielles

À l'occasion du 34<sup>e</sup> Congrès national de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui s'est tenu à Annecy, du 22 au 25 septembre 2009, Bernard Vadon, Président du SERCE participait à la séance plénière consacrée à la sécurisation des réseaux face aux risques climatiques.

Ce fut l'occasion de rappeler la mobilisation de plus de 2000 collaborateurs sur le terrain à la suite des dégâts occasionnés par les tempêtes Klaus et Quinten fin janvier 2009. Bernard Vadon s'est attaché à démontrer la nécessité de poursuivre les investissements de la part d'ERDF et de donner plus de visibilité aux entreprises.



L'objectif: faciliter l'organisation des équipes et maintenir les efforts de formation pour conserver un volant de compétences suffisant.

La tempête Xynthia, en février 2010, a rappelé l'acuité du problème. À cette occasion, les entreprises du SERCE ont dépêché plus de 200 collaborateurs sur le terrain, dans un délai très court. Une mobilisation mise en évidence par le communiqué de presse du SERCE dont se sont fait l'écho les revues La Vie des Réseaux, le Moniteur des travaux publics, ainsi que la FNCCR le 3 mars 2010 sur son site [www.energie2007.fr](http://www.energie2007.fr) et SRD Réseaux de Distribution, filiale de Sorégies dont un communiqué de remerciement a été publié le 6 mars 2010 dans la Nouvelle République et Centre presse.

## SEQUELEC

Le comité SEQUELEC est une instance de concertation entre ERDF (EDF Réseaux de Distribution) et les organisations professionnelles d'installateurs pour traiter des problèmes d'ordre technique, essentiellement relatifs au domaine de la norme NF 14-100 (installations de branchement à basse tension) et NF C 15-100 (installations électriques à basse tension).

Ce comité permet également aux organisations professionnelles de recueillir les informations légales (dispositions et implications) relatives au réseau public de distribution, ainsi que les modalités techniques des grands projets du distributeur ERDF. Au cours de l'année, les thèmes suivants ont ainsi été étudiés:

- le raccordement des sources d'énergie photovoltaïque au réseau de distribution,
- les conséquences sur les raccordements dans le résidentiel des décrets pris en application des lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) et UH (Urbanisme et Habitat),
- le remplacement du parc de compteurs (projet LINKY).

## Lignes aériennes et souterraines HTB

Les travaux de la Commission Lignes aériennes, présidée par Michel Egels, ont été axés sur les retours de terrain liés à l'utilisation de nouveaux câbles et à l'analyse des préconisations techniques afin de parfaire leurs installations.

Pour ce qui concerne les lignes souterraines, l'activité est à la hausse en raison des objectifs d'enfouissement retenus par ERDF et la FNCCR. La Commission, présidée par Stéphane Perron, a travaillé sur les remontées de terrain concernant les enjeux techniques liés au développement de la pose mécanisée.

Les questions de sécurité sont bien sûr au centre des préoccupations des membres des deux Commissions qui font le point sur les accidents de chantier pour en tirer les enseignements et améliorer la prévention.

Enfin, la formation professionnelle est un sujet d'actualité lié à la pyramide des âges de la profession.



# Réseaux de communication

La Commission des Réseaux de communication, présidée par Gilles Gautier, a concentré son action sur les relations des entreprises avec France Télécom.

Les rencontres avec le SERCE, représenté par des membres de la Commission ou certains de leurs collaborateurs, s'organisent dans le cadre :

- de réunions institutionnelles avec des représentants de la Direction des achats. Tous les thèmes concernant la relation contractuelle y sont abordés et en particulier le Cahier des Charges des contrats CARTOCIBLE (ensemble des travaux de raccordement dans une zone), au sujet duquel le SERCE a fait part des remarques de ses adhérents.
- de groupes de travail centrés sur des problématiques particulières, animés par des représentants de la Direction « Métier » de France Télécom. Des avancées ont été constatées, comme par exemple :
  - **les délais de paiement**, où des premiers résultats ont été obtenus (réduction des délais amont par réactualisation de certaines procédures),
  - **l'engagement de volume et de visibilité** en termes de commandes (France Télécom cherche actuellement à donner 3 mois de visibilité aux entreprises),
  - **les astreintes**, qui seront des prestations identifiées et rémunérées, quand elles exigeront une garantie de résultat.



Ce dispositif témoigne de la volonté de France Télécom d'améliorer la relation contractuelle et d'être à l'écoute des entreprises. Des améliorations sont effectivement constatées, mais les disparités régionales sont encore trop nombreuses.

D'autres thèmes sont également abordés avec France Télécom, en particulier :

- les travaux en hauteur,
- la coordination acheteurs/donneurs d'ordre France Télécom,
- l'identification des tâches de maîtrise d'œuvre des entreprises, le cas échéant
- la gestion de stocks,
- la prise de rendez-vous,
- les indicateurs et leur sensibilité.

## Qualification



Le Conseil d'administration a accepté la proposition de la Commission, présidée par Jean-Pierre Gérald, sur le renouvellement des qualifications SERCE tous les 5 ans. En effet, les donneurs d'ordre sont attentifs à l'alignement de la durée des qualifications délivrées par le SERCE avec celles des autres secteurs (entre 3 ans et 5 ans dans la quasi-totalité des organismes certificateurs).

La Commission travaille également conjointement avec la Commission Efficacité Énergétique, sur la faisabilité d'une qualification dans le domaine du photovoltaïque.

## Signalisation Transport

La formation de monteurs en installation de signalisation est au cœur des travaux de la Commission présidée par Jean-Marie Moynot. Il s'agit de déterminer les besoins de la profession et trouver les moyens les plus appropriés pour disposer de collaborateurs compétents.

La politique d'investissement de la SNCF et de RFF, ainsi que la sécurité sont également deux thèmes de préoccupation des entreprises.



# Prévention et sécurité

## Un enjeu majeur, des efforts accrus

### Les résultats de la profession

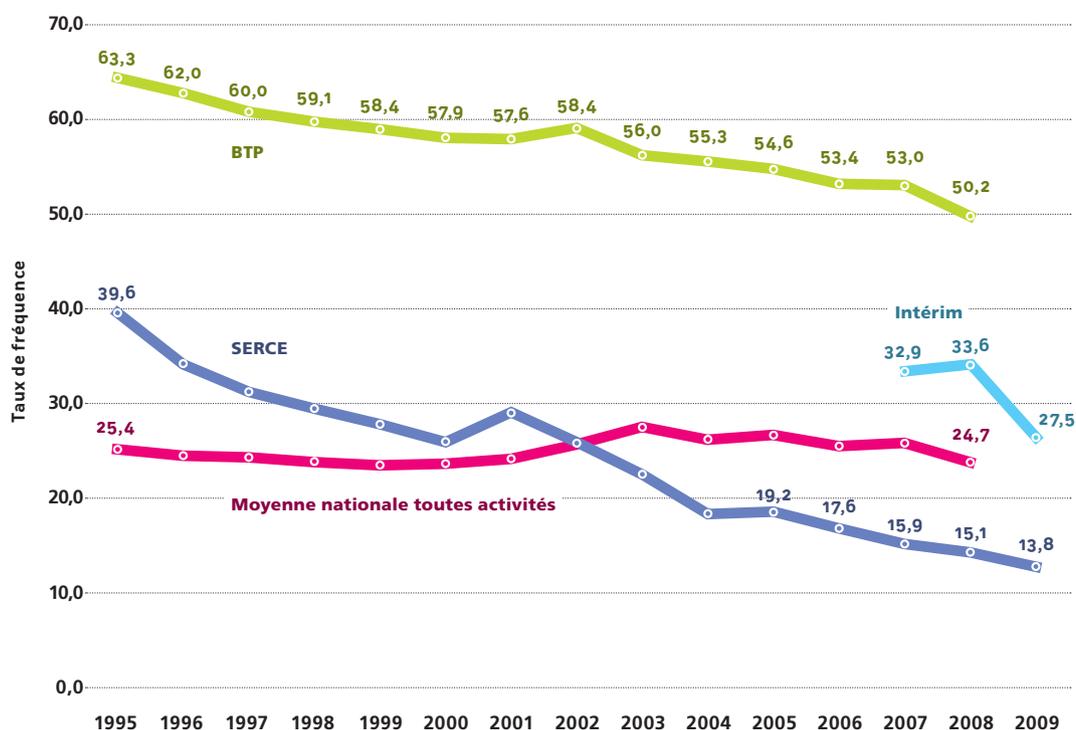
#### TAUX DE FRÉQUENCE

Les données recueillies en 2009 portent sur 146 millions d'heures de travail.

**Le taux de fréquence s'établit à 13,8** sur l'année, ce qui exprime une amélioration de 1,3 point par rapport à 2008.

En 2009, la part confiée à l'intérim a représenté 12,5 % des travaux assurés par les équipes permanentes (elle était de 16,9 % en 2008). De même, la pointe estivale n'a pas dépassé 14 % contre 21 % en 2007 et 2008. Dans ce contexte, le taux de fréquence des intérimaires sur un an glissant s'établit à 27,5 en 2009 contre 33 les deux années précédentes.

#### Évolution du taux de fréquence entre 1995 et 2009



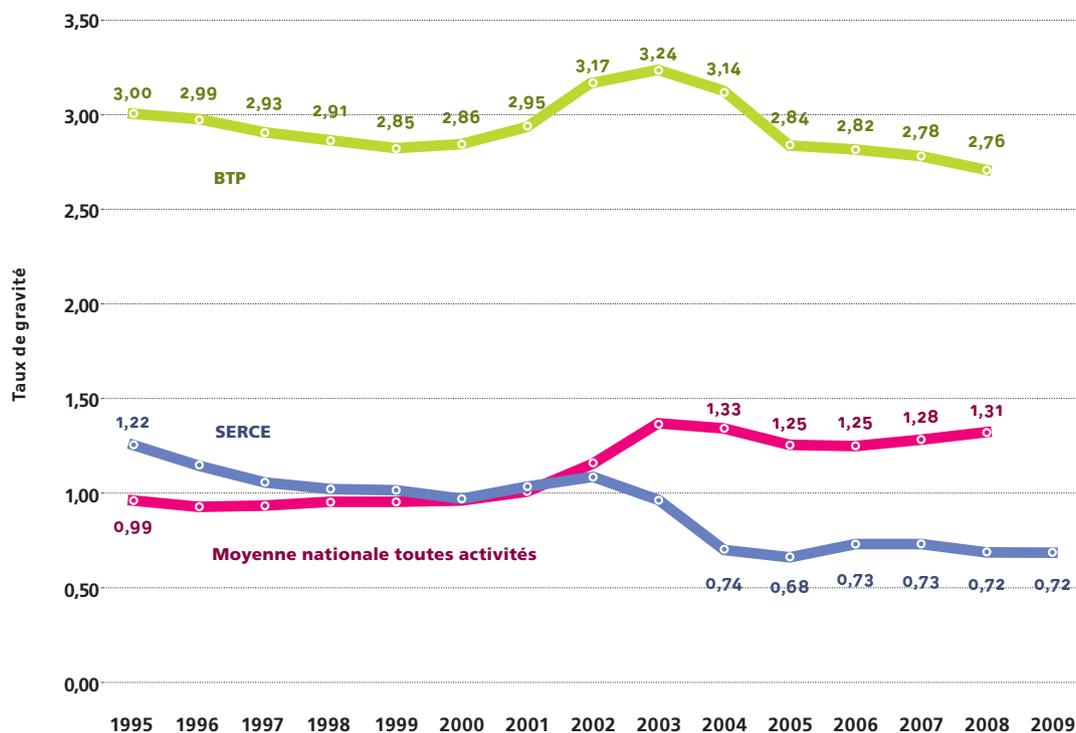
$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

## TAUX DE GRAVITÉ

### Le taux de gravité s'établit à 0,71

Il se caractérise par sa grande stabilité tout au long de l'année avec des fluctuations entre 0,73 et 0,71. Le résultat du quatrième trimestre a pesé sur le bilan final de manière encore plus significative que pour le taux de fréquence.

### Évolution du taux de gravité entre 1995 et 2009



$$\text{Taux de Gravité} = \frac{\text{nombre de journées indemnisées} \times 1\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

## L'ACCIDENTOLOGIE

L'accidentologie générale a présenté en 2009 des inflexions significatives. Pour la première fois, les accidents dus à la manutention manuelle représentent moins de 30 % du total des accidents. De même, les chutes de hauteur connaissent une baisse sensible à 12,3 % contre une moyenne de l'ordre de 15 % depuis plusieurs années. On constate par ailleurs une aggravation relative de trois autres catégories d'accidents :

- **les électrisations** qui se situent avec 2,9 % dans le haut de leur fourchette de fluctuation,
- **les chutes de plain-pied** sont en augmentation. Elles atteignent 20 % du total des actions contre 16 % les années passées,
- **les accidents de circulation**, dont la part continue à progresser (15,7 % après un palier à 14,6 % en 2008) sous l'effet d'une forte augmentation des accidents de trajet qui en composent les 4/5<sup>e</sup>.

## LES INGÉNIEURS-CONSEILS

Pour accompagner les adhérents dans leur démarche Sécurité, le SERCE met à disposition 7 ingénieurs-conseils qui proposent leurs expertises et conseils aux entreprises du SERCE.

En 2009, à la demande des adhérents, ils ont effectué 243 visites sur l'ensemble du territoire. Ils réalisent des audits de chantiers, actualisent les connaissances et transmettent les bonnes pratiques.

*Ingénieur-conseil  
Caténaires  
pour toute la France*



## Un leitmotiv : la sécurité

Enjeu majeur pour les entreprises du SERCE, la sécurité est le thème d'un concours annuel, organisé en partenariat avec l'OPPBT. A la suite de la remise des prix est parue la Lettre du Concours Sécurité. Troisième édition, totalement refondue, ce support a été largement diffusé auprès des adhérents du SERCE, d'organisations professionnelles et institutionnelles et de la presse spécialisée. Les sujets abordés, au delà du palmarès du Concours Sécurité soulignent la spécificité des métiers du génie électrique et climatique et valorisent les actions mises en œuvre pour prévenir les accidents.

À ce titre la Commission Prévention Sécurité du SERCE s'est particulièrement intéressée aux salariés intérimaires. Elle a édité un guide de 24 pages intitulé «Prévention des accidents du travail : le personnel intérimaire», diffusé à plus de 16 200 exemplaires. Une action dont s'est fait l'écho le Moniteur des Travaux publics.

Ce guide complète le thème «prévention et sécurité» des guides du SERCE précédemment parus :

- Vademecum de l'accident du travail
- La gestion du risque routier dans l'entreprise



## Santé et sécurité au travail

Pour l'exercice 2009/2010, l'action publique s'est caractérisée par les évolutions suivantes :

### PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

De nouvelles règles sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elles visent principalement à garantir la traçabilité du caractère contradictoire des procédures d'instruction en vue de limiter les contentieux. Elles exigent également de l'employeur qu'il motive ses réserves éventuelles, ce qui aux termes de la jurisprudence limite le champ d'application de ces réserves aux circonstances de temps et de lieu de l'accident ou à l'absence de lien avec le travail.

## ACCENTUATION DU CONTRÔLE DU RISQUE CHIMIQUE SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

Le décret 2009-1570 du 15 décembre 2009 a renforcé les mesures que doivent mettre en place les employeurs pour la prévention du risque chimique, applicables aux agents chimiques dangereux et aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR). En particulier, l'exposition aux agents les plus nocifs est soumise à un contrôle technique annuel par un organisme accrédité au lieu d'un contrôle régulier selon des modalités laissées à l'appréciation de l'employeur.

Le décret substitue également, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, un dispositif d'organismes de contrôle d'exposition au risque chimique accrédités par le COFRAC au dispositif d'organismes agréés par le ministère du travail actuellement en vigueur.

## RENFORCEMENT DE LA FORMATION À LA PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

L'encadrement réglementaire de la formation à la prévention du risque amiante sera sensiblement renforcé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Il prescrit des formations pour l'encadrement technique, l'encadrement de chantier et les opérateurs concernés par les travaux de retrait et de confinement et par tous travaux de maintenance courante dans un environnement susceptible de libérer des fibres.

Il définit les cursus de formation, instaure pour tous une périodicité de recyclage de 2 ans et précise également les durées minimales de formation.

## REFONTE DES TEXTES RÉGISSANT LA PRÉVENTION DU RISQUE ÉLECTRIQUE

La procédure de publication des 3 décrets modifiant le code du travail sur la prévention du risque électrique devrait aboutir en 2010 pour une entrée en vigueur des nouvelles dispositions à partir de 2011.

Le SERCE s'est fortement impliqué dans le projet de refonte de la C 18-510 qui n'est toujours pas achevé, mais qui pourrait aboutir à l'été. Sa validation s'annonce difficile et suppose notamment l'élaboration d'un compromis au sujet de l'annexe sur la formation. À l'issue de cette première étape, l'entrée en vigueur du document sera conditionnée par une enquête probatoire, cette nouvelle édition ayant le statut de norme. L'objectif visé est d'achever l'ensemble de ce processus pour la fin de l'année 2010.

Parallèlement, les travaux d'organisation de la formation aux travaux sous tension dans les activités industrielles et tertiaires ont débuté. Ils s'articulent en trois volets :

- la rédaction de procédures techniques confiée à l'UTE,
- la rédaction d'un référentiel de formation conduite par le ministère du travail,
- la mise en œuvre d'un système d'accréditation pour le contrôle de la formation également de la compétence du ministère du travail.

### **Refonte de l'organisation des travaux à proximité des réseaux, parmi lesquels les réseaux électriques**

Cette refonte de grande ampleur engagée depuis deux ans, s'est poursuivie tout au long de l'année 2009 sous la direction du Ministère de l'Écologie de l'Énergie du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

Elle vise à améliorer rapidement la connaissance de l'état et de la localisation de tous les ouvrages en service y compris les branchements et les ouvrages en arrêt définitif d'exploitation, en impliquant financièrement les exploitants ou les propriétaires d'ouvrage chaque fois que la précision indiquée ou constatée n'a pas une précision satisfaisante. Parallèlement elle garantit la connaissance de la configuration des ouvrages neufs en imposant un récolement des travaux réalisés. En termes d'organisation, elle veille à améliorer et faciliter la recherche d'information sur l'état des ouvrages :

- en précisant les obligations des maîtres d'ouvrage notamment en ce qui concerne la constitution d'un lot séparé « travaux complémentaires » destiné à couvrir les travaux nécessaires à l'amélioration des connaissances de la précision des ouvrages,
- en créant un guichet unique qui joue un rôle central dans l'échange d'informations,
- en précisant le contenu et la forme des données échangées.

Au niveau de l'exécution, elle renforce les règles de sécurité à travers plusieurs dispositions dont :

- l'élaboration d'un « guide technique », véritable corps de doctrine professionnelle,
- l'habilitation des entreprises chargées des investigations complémentaires, des travaux urgents et des récolements,
- la formation et recyclage à la prévention des risques généraux de tout le personnel d'encadrement et d'exécution des travaux.

# Coopérations extérieures

En dehors des travaux menés dans le cadre de ses Commissions, le SERCE est membre d'un certain nombre d'organismes professionnels. À ce titre il participe aux orientations stratégiques en tant que membre des conseils d'administrations et/ou aux groupes de travail sur les thématiques intéressant ses adhérents.



L'Association Technique Énergie Environnement, par délégation de l'ADEME, est responsable de la rédaction des fiches d'Opérations Élémentaires Standards du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Le SERCE est membre des groupes de travail :

- Bâtiment (résidentiel et tertiaire),
- Collectivités locales et réseaux de chaleur (pour l'éclairage public),
- Services d'efficacité énergétique.

Dans ce cadre, le SERCE est à l'origine de la fiche sur la signalisation tricolore et contribue à celle sur les opérations de rénovation en éclairage public.

## CNEE

Le Conseil National de l'Équipement Électrique regroupe les quatre syndicats et fédérations d'installateurs électriciens, à savoir SERCE, FFIE, FEDELEC et CAPEB. Cette instance permet à la filière de déterminer, en cas de besoin, des positions communes et de les promouvoir ou de les défendre plus efficacement, si nécessaire.

Le SERCE a assuré la présidence tournante du CNEE en 2009, pour une durée d'un an.

Le « Guide Travaux : mise en sécurité électrique des logements », rédigé par un groupe de travail interne au CNEE et destiné à aider les installateurs dans la réalisation du diagnostic électrique, a été officiellement présenté au cours d'une conférence de presse en 2009.

Le CNEE s'est également mobilisé pour soutenir la demande de délivrance d'une attestation Consuel pour les raccordements photovoltaïques afin de garantir la sécurité des installations.



Le Centre national de Prévention et de Protection est l'interlocuteur privilégié du SERCE dans le domaine de la gestion des certifications APSAD (Installation et maintenance de systèmes de détection incendie).

Avec la FFIE et le GESI qui regroupe les constructeurs de matériel de détection incendie, le SERCE a rencontré le CNPP pour lui demander de redynamiser sa communication, afin que la certification APSAD soit effectivement un élément de mieux-disance auprès des donneurs d'ordres et maîtres d'ouvrage. Le CNPP a mis en place des actions de communication et des rencontres avec les fédérations d'assureurs.

## CONSUEL

Le Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité assure une mission de contrôle des installations électriques tant dans l'habitat que pour les installations industrielles et tertiaires. Le SERCE est membre du Conseil d'administration au sein du Collège Installateurs.

Les pouvoirs publics, à la suite de l'intervention du SERCE et des membres du CNEE, ont étendu l'obligation de l'attestation de conformité aux règles d'installation, attestation établie par Consuel, aux installations de production photovoltaïque de puissance inférieure à 250 kVA.

Une réflexion est également en cours sur la possibilité d'une attestation de conformité pour la pose de la fibre optique.



Le Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques est spécialisé dans la recherche, les études et surtout la formation dans le génie climatique. Il assure également la diffusion de documents techniques concernant la profession.

Le SERCE est membre du Conseil d'administration de cet organisme et veille à ce que les orientations du COSTIC correspondent bien aux besoins des entreprises.



Groupement des Entreprises  
des matériels  
de Sécurité Incendie

Le Groupement français des industries Électroniques de Sécurité Incendie et le SERCE poursuivent leur coopération sur les thèmes suivants :

- le remplacement des systèmes de détection ioniques par des systèmes optiques (opération de grande envergure, puisqu'elle consiste à identifier, puis changer un parc estimé à 7 millions d'unités sur environ 10 ans),
- la recherche d'un positionnement vis-à-vis de la certification APSAD et des organismes certificateurs.

Avec la FFIE, le GESI et le SERCE ont créé un label, appelé QUALDION, attribué à toutes les entreprises de la filière qui s'engagent à accompagner les utilisateurs, exploitants d'installations de détection d'incendie dans la migration vers des détecteurs optiques, associée à une garantie de qualité. La création de ce label et de sa structure d'accueil permet d'anticiper les évolutions réglementaires attendues dans ce sens.



PROMOTELEC assure la promotion de la sécurité et du confort électrique dans l'habitat neuf et existant en délivrant des labels et en effectuant des diagnostics confiance sécurité (DCS).

Compte tenu de l'évolution de la réglementation (apparition du diagnostic de performance énergétique, mise en place à venir du diagnostic électrique), PROMOTELEC veille à faire évoluer ses différents produits et ses campagnes de promotion et de communication.

Le SERCE est membre du conseil d'administration de PROMOTELEC au sein du collège Installateurs.



QUALIFELEC  
La fiabilité en première ligne

QUALIFELEC poursuit sa démarche d'accréditation par le COFRAC. À l'issue, les travaux de refonte des qualifications Électrotechnique et Courants faibles (auxquels participe le SERCE) pourront se poursuivre.

Le SERCE, en tant que membre du Conseil d'administration et du Bureau, est attentif au bon fonctionnement de Qualifelec dans le cadre de sa nouvelle organisation. Il veille au choix des qualifications en fonction des besoins exprimés par les entreprises.

# SERCE

SYNDICAT DES ENTREPRISES  
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

28 RUE BAYARD 75008 PARIS ■ T: 01 47 20 42 30 ■ F: 01 47 23 53 49 ■ [serce@serce.fr](mailto:serce@serce.fr)  
[www.serce.fr](http://www.serce.fr) ■ [www.metiers-electricite.com](http://www.metiers-electricite.com) ■ [www.metiers-clim.com](http://www.metiers-clim.com)